



Association Sportive Automobile Mauve

43 Ave des Coutures - 87000 LIMOGES - ☎ 05 55 77 59 14

COURSE DE COTE REGIONALE

La Celle Dunoise-St Sulpice le Dunois

9 et 10 mai 2009

Règlement particulier

SOMMAIRE

ARTICLE 1p	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p	ASSURANCES
ARTICLE 3p	CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4p	VEHICULES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p	PUBLICITES
ARTICLE 6p	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p	DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 8p	PENALITES
ARTICLE 9p	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 9 et 10 mai 2009 avec le concours du Comité d'organisation La Celle Dunoise-St Sulpice le Dunois, une épreuve de course de côte régionale dénommée :

Course de Côte Régionale

La CELLE DUNOISE- St SULPICE le DUNOIS

Cette épreuve compte pour le Championnat du Comité Régional Limousin et la Coupe de France des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro _____ en date du _____
et enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation _____ en date du _____

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p – Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. Hubert MILLET LAGE Licence N° 17/14 – 8505

Commissaires Sportifs

M. Roland LAVERGNE Licence N° 17/06 – 7041

M. Jean-François GARGUELLE Licence N° 17/21 - 20890

Directeur de Course

M. Serge RIBIERRE Licence N° 17/08-17315

Directeur de Course Adjoint

M. Patrick CRUANES Licence N° 17/08 - 19927

Commissaires Techniques

M. Patrick GROS (resp) Licence N° 17/08-35156

M. Jean Claude DUSSOUBS (responsable) Licence N° 10/14 – 51192

Médecin : Docteur Claude LANDOS

Chargé de la mise en place des moyens

M. Patrick MEUNIER Licence N° 17/08 - 10912

Chargés des relations avec les concurrents

M. Jean Marie NOZIERE Licence N° 17/06 - 18970

Chargé des Commissaires de route

Mme Noëlle BAZAC-BILLAUD Licence N° 17/08 - 30333

Chronométrateurs

M. Alain BASTIER Licence N° 17/08 - 05615

Article 1.2p – Horaires :

- Clôture des engagements le 05/05/2009 à minuit
- Publication de la liste des engagés le 06/05/2009
- Vérifications administratives le 09/05/2009 de 14h00 à 18h00 et le 10/05/2009 de 8h00 à 10h00
- Vérifications techniques le 09/05/2009 de 14h15 à 18h15 et le 10/05/2009 de 8h15 à 10h15
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h15 le 10/05/2009
- Essais non chronométrés le 09/05/2009 de 16h00 à 18h00 et le 10/05/2009 de 8h30 à 10h00
- Essais chronométrés le 10/05/2009 de 10h15 à 12h00
- Briefing des pilotes le 10/05/2009 à 13h15
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h45
- Course : 1ère montée le 10/05/2009 à partir de 13h45
2ème montée le 10/05/2009 à partir de 15h15
3ème montée le 10/05/2009 à partir de 16h45

Les Horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires à 18h15, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
- Remise des prix le 10/05/2009 à 19h00, Salle des Fêtes des Loisirs de la Celle Dunoise

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès : le 10/05/2009 de 19h00 à 20h00, salle des fêtes des loisirs de la Celle Dunoise.

- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 09/05/2009 à 16h00, à la salle de fêtes des loisirs de la Celle Dunoise

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3p – Vérifications :

- Les vérifications administratives auront lieu à la Salle des Fêtes des Loisirs de la Celle Dunoise le 09/05/2009 de 14h00 à 18h00 et le 10/05/2009 de 8h00 à 10h00
- Les vérifications techniques auront lieu devant la Salle des Fêtes des Loisirs de la Celle Dunoise le 09/05/2009 de 14h15 à 18h15 et le 10/05/2009 de 8h15 à 10h15
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage :

RICHARD – 23800 St Sulpice le Dunois – Prix de la main d'œuvre : 45.00 € T.T.C.

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le 10/05/2009 à 10h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 10/05/2009 à 10h00.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Melle Marjorie LOPEZ, 8 allée du Hameau –87100 LIMOGES

Tél: 05 55 50 51 28 ou 06.84.37.64.26 Fax : 05.55.37.80.51 jusqu'au 05/05/2009 à minuit

Les frais de participation sont fixés à : 140.00 €

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Frais de participation sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 280.00 €

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p – Voitures admises :

Le nombre de voitures admises est fixé à : 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves)

Article 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Article 4.3p – Numéros de course :

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et Slaloms

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5p – PUBLICITE

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom

La publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif

La publicité optionnelle sera communiquée par additif

ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p – Parcours :

La Course de Côte de la Celle Dunoise-St Sulpice le Dunois a le parcours suivant :

Départ sur la D15, 100m après le panneau sortie la Celle Dunoise– Arrivée sur la D15 , 250 m avant le carrefour de la Croix de la Barde.

La course se déroulera en TROIS montées .

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D15 ,100 m après le panneau de sortie la Celle Dunoise

Arrivée : sur la D15,250m avant le carrefour de la Croix de la Barde

Pente moyenne : 6% - Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : sous escorte par la route empruntée par la course.

Parc départ : lieu : place de la Fontaine

Parc arrivée : D15 au Village de Nouzeirat Bas.

Article 6.2p – Route de course :

D15

Article 6.3p – File de départ :

File de départ : lieu : D15, 50m après le panneau de sortie de la Celle Dunoise

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard, 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4 p – SIGNALISATION :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom.

Article 6.5p - Parc concurrents :

Le parc concurrent sera situé à : La Celle Dunoise, camping.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14H00 le 09/05/2009

Les remorques devront être garées à : La Celle Dunoise, camping ou terrain face à Salle des Fêtes

Article 6.6p - Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sur la D15 , entre le panneau d'entrée de la Celle Dunoise et la Place de la Fontaine .

Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les vérifications, au parc des vérifications : devant la Salle des Fêtes de la Celle Dunoise

-pendant les essais et la course au parc départ : au départ et devant la salle des Fêtes

-pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, devant la Salle des fêtes

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Salle des Fêtes de la Celle Dunoise le 09/05/2009 de 14h00 à 19h00 et le 10/05/2009 de 8h00 à 18h00

Téléphone permanence : 05.55.89.97.83.

Centre de secours le plus proche :Pompiers de Dun le Palestel Tél : **18** SAMU Guéret Tél :**15**

ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu Place de la Fontaine le 10/05/2009 à 13h15.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p - Course :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms
Les départs seront donnés aux feux tricolores.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE.8P - PENALITES :

Voir règlement standard des Course de côte et Slaloms.

ARTICLE 9p - CLASSEMENTS:

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Les classements provisoires seront affichés à 18h15 à la Salle des Fêtes de la Celle Dunoise et seront établis de la façon suivante :

- un classement général
- un classement général féminin
- un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard
- un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard

ARTICLE 10p - PRIX :

Article 10.1p - Trophées : pas de trophées

Article 10.2p – Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

1er Scratch	230 €
2ème Scratch	160 €
3ème Scratch	120 €
4ème Scratch	70 €
5ème Scratch	40 €
1ère Dame	70 €
Si 3 partantes ou plus	

1er Groupe	140 € si 5 partants ou plus
	70 € si moins de 5 partants
2ème Groupe	60 € si plus de 5 partants
3ème Groupe	35 € si plus de 7 partants
1er Classe	Montant de l'engagement payé
	si 5 partants ou plus
	50% de l'engagement payé si
	si moins de 5 partants
2ème Classe	60 € si plus de 5 partants
3ème Classe	35 € si plus de 7 partants

Article 10.3p-Coupes : il sera attribué 38 coupes de la façon suivante :

- 5 pour les 5 premiers scratch – 1 pour le premier de chaque groupe
- 1 pour le premier de chaque classe- 1 coupe des dames.

Article 10.5p-Remise des prix et coupes :

Remise des prix le 10/05/2009 à 19h00 à la Salle des Fêtes de la Celle Dunoise.

Seuls les prix et coupes scratch sont cumulables. Les Prix et coupes groupes et classes ne sont pas cumulables.

Article 10.6p-Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès : le 10/05/2009 de 19h00 à 20h00, à la Salle des Fêtes de La Celle Dunoise.

Annexe

GROUPES ADMIS : FC + F2000 – N + FN – A + FA – GT de série – C3 + CM + CN – D/E

REPARTITION DES CLASSES

FC 1	de 0 jusqu'à 1300 cm ³	GT 1	jusqu'à 2000 cm ³
FC 2	au-dessus de 1300 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	GT 2	au dessus de 2000 cm ³
FC 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	CM1	de 0 à 1003 cm ³
FC 4	au-dessus de 2000 cm ³	CM2	de 0 à 1003 cm ³
F2000 1	de 0 à 1400 cm ³	C3 1	jusqu'à 1600 cm ³
F2000.2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	C3.2	au dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³
F2000.3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	CN 1	jusqu'à 1600 cm ³
N/FN 1	de 0 à 1400 cm ³	CN 2	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³
N/FN 2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	D/E 1	jusqu'à 1300 cm ³ + campus
N/FN 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	D/E 2	au-dessus de 1300 cm ³ jusqu'à 1605cm ³
N/FN 4	plus de 2000 cm ³	D/E 3	FF-FR-F3B-
A/FA 1	de 0 à 1400 cm ³		
A/FA 2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³		
A/FA 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³		
A/FA 4	plus de 2000 cm ³		